



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 Fax: 03 89 64 16 61

E-Mail : snu68@snuipp.fr

Jeudi 8 octobre 2009

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article1249> si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

**TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS,
pour défendre l'école publique et nos droits.
N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !
[Le bulletin d'adhésion 2009- 2010 en lien ici](#)**

SOMMAIRE

- 1) Qui décide à Mulhouse 1 ?
- 2) Calendrier des permutations informatisées (rentrée 2010)
- 3) Demi-journée d'information syndicale spéciale « permutations et changements de département »
- 4) Évaluations CE1/CM2 : mêmes des députés UMP préconisent de clarifier les objectifs entre évaluation bilan et diagnostique
- 5) Le 20 novembre 2009 : 20 millions de visages pour les 20 ans des droits de l'enfant

1) Qui décide à Mulhouse 1 ? Qui veut devenir calife à la place du calife ?

Décidément, certains IEN font leur propre sauce dans leur circonscription et ceci en dehors des règles départementales émises par l'IA. Le dernier évènement en date est attribué à l'IEN de Mulhouse 1 qui a envoyé un mail hier à ses écoles :

« *Mesdames les Directrices,*

Messieurs les Directeurs,

Je vous rappelle que les heures d'information syndicale peuvent être prises sur les temps d'animations pédagogiques, mais seulement sur les animations optionnelles.

L'IEN »

Cette position personnelle, cherchant à réduire le droit aux demi-journées des collègues est en contradiction avec la circulaire de l'IA sur cette question. Celle-ci datant de décembre 2008 ne précise en aucun cas que les demi-journées d'informations syndicales doivent uniquement être récupérées sur les animations optionnelles. De plus, les positions prises par l'IA lors de différentes CAPD en accord avec les organisations syndicales, permettent aux collègues de récupérer les demi-journées d'informations syndicales sur les 18 heures d'animations pédagogiques de leur choix, sur les 24 heures de concertation, sur la journée de solidarité ou les 2 demi-journées de prérentrée.

Peut-être que la même IEN ne fera que des animations obligatoires l'année prochaine et le tour sera joué.

Le SNUipp est intervenu auprès de l'IA afin que le droit des personnels ainsi que la parole de l'Inspectrice d'Académie soient respectés. A l'IA, on nous a répondu que rien n'avait changé depuis la circulaire de l'an dernier, et donc à ce jour les ½ journées d'info syndicale pourront toujours être récupérées sur :

- 24 h de concertation
- 18h d'animations pédagogiques, optionnelles ou obligatoires
- journée de solidarité
- 2 ½ journées de prérentrée

2) Calendrier des permutations informatisées (rentrée 2010)

Les dates définitives seront publiées dans la note de service qui paraîtra en principe au BOEN du jeudi 5 novembre 2009 ; le calendrier prévisionnel figurant dans le projet de note est le suivant :

Jeudi 5 novembre 2009	Publication de la note de service et ouverture de la plateforme « Info mobilité ».
Jeudi 19 novembre 2009 à 12h00	Ouverture des inscriptions dans l'application S.I.A.M dans les départements.
Mardi 8 décembre 2009 à 12h00:	Clôture des inscriptions dans l'application S.I.A.M et fermeture de la plateforme « Info mobilité ».
A partir du jeudi 10 décembre 2009	<u>Dans les services départementaux :</u> Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat.
Mardi 17 décembre 2009 au plus-tard	Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les inspections académiques.
Jeudi 28 Janvier 2010	Contrôles et mises à jour des listes départementales de candidatures. Vérification des vœux et barèmes. Examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap.
Jeudi 4 février 2010 au plus tard	Date limite d'enregistrement des demandes tardives pour rapprochement de conjoints et des demandes d'annulation ou de modification de candidature. Consultation des barèmes validés par l'IA-DSDEN sur I-prof.
A partir du vendredi 5 février 2010	<u>Au Ministère de l'éducation nationale (DGRH B2-1) :</u> Contrôle des données par les services centraux.

	Traitement des demandes de mutations.
Vendredi 19 mars 2010	Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation.

3) Demi-journée d'information syndicale spéciale « permutations et changements de département »

Le SNUipp organise une demi-journée d'information syndicale spéciale

« Permutations et changements de département »

mercredi 18 novembre à Mulhouse (8h30-11h30)

au local du SNUipp (19 bd Wallach, derrière la gare).

Votre participation sera défalquée (au choix) des 18 heures d'animation pédagogiques, des 24 heures de concertation ou des demi-journées de récupération du lundi de Pentecôte.

Pour y participer, il suffit de prévenir l'IEN par courrier 8 jours au moins avant la réunion

Lettre à l'IEN

Monsieur ou Madame l'IEN, Conformément au décret du 28 mai 1982, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le fait que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp le (date) à (lieu). Date et signature

[Lettre-type en lien](#)

A titre d'information, les permutations informatisées se dérouleront du 19 novembre au 08 décembre.

4) Évaluations CE1/CM2 : mêmes des députés UMP préconisent de clarifier les objectifs entre évaluation bilan et diagnostique

« Tant que ne sera pas clarifié l'objectif des évaluations des acquis des élèves de CE1 et CM2, elles seront problématiques », indique le député de l'Ain Xavier Breton (UMP), auteur avec le député Alain Marc (UMP, Aveyron) d'un rapport sur ces évaluations qui sera rendu public « d'ici à une quinzaine de jours ». C'est le groupe UMP à l'Assemblée nationale qui avait lancé en mai dernier un groupe de travail sur « l'enseignement primaire, la réussite scolaire et l'évaluation du système éducatif »

Xavier Breton estime que le calendrier des évaluations de CM2 pose problème du fait de « l'ambiguïté sur l'objectif » de cette évaluation : « Est-ce une évaluation diagnostique, c'est-à-dire un outil pour chaque élève, ou une évaluation bilan, qui vise une mesure du niveau collectif d'une classe d'âge ? », s'interroge le député. « Doivent-elles servir aux enseignants, au ministère, aux parents, à tout le monde en même temps ? Nous pensons que, s'il s'agit d'une évaluation diagnostique, la faire passer en janvier est trop tard. Le mieux serait qu'elle ait lieu en début d'année, en octobre. Si c'est une évaluation bilan, il faudrait la faire passer en fin d'année. Tant que ce débat ne sera pas clarifié, ça ne marchera pas. »

Autre préconisation des deux députés : « améliorer la concertation » avec les enseignants. « L'an passé, ces évaluations sont arrivées de manière brutale dans les écoles, sans information préalable, ce qui a nuit à leur passation », explique Xavier Breton.

Il ajoute que la question se pose de savoir si c'est le ministère qui doit faire passer ces évaluations, estimant qu'un « regard extérieur » serait le bienvenu, au moins pour « commenter » les résultats. « La question de l'évaluation des acquis des élèves intéresse les gens et ne doit donc pas rester interne au ministère de l'Éducation nationale. Il faut casser le cercle des personnes habilitées à parler de ces évaluations en recourant à des chercheurs par exemple. »

5) Le 20 novembre 2009 : 20 millions de visages pour les 20 ans des droits de l'enfant

Dans quelques semaines, on célébrera le 20e anniversaire de la convention internationale relative aux droits des enfants. 21 organisations ont décidé de s'associer pour faire de cet événement un moment pédagogique et créatif.

20 millions de visages pour les 20 ans des droits de l'enfant A l'école, au collège, en famille ou au centre de loisirs, les enfants de France sont invités à réaliser des portraits qui proclament les droits des enfants. On peint, on colle, on dessine et ensuite, dans une bulle, on dit, on crie, on rêve les droits des enfants du monde.

Et le 20 novembre, on montre tout ceci, sur les murs de l'école, dans les lieux publics, dans la rue...partout où ça se voit !

[Un site internet est dédié à cette initiative.](#) On y trouve toutes les informations utiles, des outils pédagogiques et des idées pour favoriser la participation du plus grand nombre. Il présentera aussi les productions des enfants.

AGEEM, ANACEJ, CEMEA, CIDEM, CRAP-Cahiers pédagogiques, DEI-FRANCE, EEDF, FCPE, FG PEP, FOEVEN, FRANCAS, GFEN, ICEM, JPA, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, OCCE, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNES, SNUipp-FSU, SOLIDARITÉ LAÏQUE.

[Le visuel réalisé pour cette occasion](#)

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>